



Réunion du 21 janvier 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

DIMANCHE 27 JANVIER

Match D4 Poule D, Stade Jean Tardy à St Jean Bonnefonds, à **14h30**
St Jean Bonnefonds contre St Joseph St Martin

Délégué à la charge de St Joseph St Martin : M. Patrick GADYENE